



TROIS DÉPUTÉS CONTRE LES GRILLAGES

Le 23 janvier, trois députés dont les circonscriptions couvrent une partie de la Sologne sont allés constater de visu la prolifération des clôtures, « *ces balafres* » qui défigurent le paysage et interdisent la libre circulation des animaux. Guidés par Raymond Louis, président des Amis des chemins de Sologne, les élus ont affirmé leur volonté d'aboutir très rapidement à une loi qui appliquerait les conclusions de la mission gouvernementale sur l'enrillagement, menée l'été dernier. Le rapport, présenté le 13 janvier au président du conseil régional, François Bonneau, en présence de tous les acteurs du dossier, dont le réalisateur Nicolas Vanier, préconise, entre autres, de légiférer pour interdire la chasse dans les propriétés closes. À l'unanimité, les élus ont souligné les problèmes d'éthique cynégétique, les dangers sanitaires et l'influence négative des kilomètres de clôtures sur l'attractivité de la Sologne (*voir article plus détaillé en p. 18-20*).